

Circulaire 06/2018

Aux clients de la SVK – assureurs-maladie et clients institutionnels

Soleure, le 7 mars 2018

Zinbryta – Biogen retire du marché avec effet immédiat le médicament Zinbryta indiqué dans le traitement de la sclérose en plaques

Madame, Monsieur,

Le médicament Zinbryta est autorisé depuis le 1^{er} janvier 2017 pour traiter la sclérose en plaques ; il est enregistré sur la LS depuis le 1^{er} mars 2017. Le médicament fait partie de notre contrat avec Biogen Switzerland AG.

Suite aux effets indésirables parfois graves liés à la prise du médicament, la société Biogen a retiré Zinbryta du marché avec effet immédiat dans le monde entier.

L'autorisation swissmedic a été annulée et le produit est rayé de la liste des spécialités.

Nous vous renvoyons à la lettre d'information de swissmedic pour de plus amples informations:

https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/medicaments-a-usage-humain/surveillance-du-marche/health-professional-communication--hpc-/ms-medikament_zinbryta_wird_international_vom_markt_genommen.html

Avec nos salutations les meilleures

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Jürg Schmid
Chef de département MEDI/PSI
Membre de la direction